

DEDICACE

A ma très chère maman Yvonne SOUNTON.

REMERCIEMENTS

Je voudrais adresser mes sincères remerciements à :

- mon maître de mémoire, le Docteur Dieudonné A. AWO, pour avoir accepté de diriger ce travail. Merci pour vos conseils et vos remarques qui m'ont guidé dans la réalisation de ce mémoire ;
- monsieur Sanni GANSARI, secrétaire du Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale, (LARES) pour sa très bonne collaboration ;
- madame Félicité KOUKOU, chef service des relations bilatérales du commerce extérieur au ministère du commerce, pour ses orientations ;
- mes parents Waliou ADEOTCHOU OLAOUMI et Yvonne SOUNTON qui ont toujours fait de ma réussite, leur priorité ;
- mes tantes Clémence et Cécile SOUNTON qui n'ont jamais cessé de me soutenir ;
- mon frère aîné Djamal ADEOTCHOU pour sa contribution à la réussite de ce travail ;
- mademoiselle Inès ASSOGBA pour son soutien indéfectible ;
- mademoiselle Delphine DJOKPE, pour son soutien moral et matériel ;
- aux honorables membres du jury qui ont accepté d'apprécier ce travail ;

Enfin, l'étude a pu être menée à bien grâce aux concours de plusieurs enseignants et camarades étudiants qui ont pris le temps de répondre à mes questions.

Qu'ils en soient remerciés.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	1
REMERCIEMENTS	2
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	4
RESUME.....	5
ABSTRACT	5
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE I : Le Bénin et le Nigeria : deux partenaires commerciaux de vieille date	10
CHAPITRE II : Les échanges commerciaux formels entre le Bénin et le Nigeria : un échange peu fructueux.....	19
CHAPITRE III : Bilan des relations commerciales formelles entre le Bénin et le Nigeria	29
CONCLUSION	43
BIBLIOGRAPHIE	44
Webographie.....	46
Liste des Tableaux et Graphiques	47
Table des Matières.....	48

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

APE	:	Accord de Partenariat Economique
CAPE	:	Cellule d'Analyse de Politique Economique
C.C.C	:	Comité Conjoint sur le Commerce
C.C.B.N	:	Comité Conjoint Bénin-Nigeria
CCBNC	:	Comité Conjoint Bénin-Nigeria sur le Commerce
C.C.I.B	:	Centre du Commerce International du Bénin
CEDEAO	:	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
C.F.A	:	Communauté Financière Africaine
D.G.C.E	:	Direction Générale du Commerce Extérieur
F.C.F.A	:	Franc Communauté Financière Africaine
FOB	:	Free On Board
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
ISO	:	International Standardization Organization
LARES	:	Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Sociale
MAN	:	Manufacture's Association of Nigeria
NAFDAC	:	National Agency for Food and Drug Administration and Control
NANTS	:	National Association of Nigeria Traders
O.M.C	:	Organisation Mondiale du Commerce
SLE	:	Schéma de Libéralisation des Echanges
SON	:	Standards Organization of Nigeria
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USA	:	Etats-Unis d'Amérique

RESUME

Depuis plusieurs décennies, le Bénin et le Nigeria entretiennent des relations commerciales, favorisées par plusieurs facteurs. La proximité géographique des deux pays et leurs liens historiques et sociologiques constituent les facteurs déterminants de leurs échanges. Curieusement, ces échanges sont plus trempés dans l'informel que dans le formel. Pour régulariser cet aspect du commerce, c'est-à-dire le commerce informel, plusieurs dispositifs ont été mis en place par le Bénin dès 1990. Aussi, des accords furent-ils signés, tant sur le plan communautaire que bilatéral pour la redynamisation des échanges commerciaux. Malgré ces accords qui régissent le cadre formel du commerce, on constate encore que la majorité des échanges commerciaux entre le Bénin et le Nigeria demeure dans l'informel. Cet état de chose est lié aux multiples contraintes qui pèsent sur les échanges commerciaux formels. Néanmoins, plusieurs avantages découlent du peu d'échanges commerciaux formels entre ces deux voisins.

ABSTRACT

For several decades, the benign one and Nigeria have maintained the trade, favoured by several factors. The geographical proximity of the two countries and their historical and sociological bonds constitute the determining factors their exchanges. Curiously, these exchanges are soaked in the abstract one than in the formal one. To regularize this aspect of the trade, i.e. the abstract trade, several devices were setup by the benign one since 1990. Also, of the agreements they were signed, as well on the Community level as bilateral for the redynamization of trade. In spite of these agreements, which govern the formal framework of the trade, one still notes that the majority of trade between the benign one and Nigeria remain in the abstract one. This state of affair is related to the multiple constraints, which weigh on formal trade. Nevertheless, several advantages rise from few formal trades between these two neighbors.

INTRODUCTION

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans sa volonté de participer au développement de l'économie régionale, s'est assignée pour mission, de promouvoir l'intégration économique dans tous les domaines de l'activité économique, notamment le commerce qui constitue une branche très importante du secteur tertiaire. Ainsi, la proximité du Bénin avec le Nigeria, tous deux membres de cette communauté économique constitue un avantage dans leurs relations économiques qui ne datent pas d'aujourd'hui. De plus, au regard du cadre et des modalités d'échange entre les commerçants béninois et nigériens sur les différents grands marchés, nous nous posons la question de savoir si tous ces échanges sont formels.

Par ailleurs, depuis l'accession à la souveraineté internationale de ces deux Etats en 1960, le Bénin n'a toujours eu qu'un budget et une balance commerciale déficitaire, sauf pendant la décennie 70 où son économie, liée à celle du Nigeria, profita de la reconstruction de celui-ci après la guerre du Biafra et du boom de son pétrole¹. Plus loin, la coopération entre le Bénin et le Nigeria, en l'occurrence les courants d'échanges commerciaux ne s'exerçaient pas dans un cadre juridique. L'activité commerciale entre les deux pays, bien que foisonnante, se déroule encore de façon informelle et peu structurée.

Dès la création de cette Communauté économique des seize pays africains en 1975, les membres visaient, à long terme, la création d'une Fédération des Etats de l'Afrique de l'Ouest qui sera dotée d'un conseil économique. En effet, à partir des objectifs de la CEDEAO, les relations commerciales ont beaucoup évolué et s'exercent à nouveau dans un cadre juridique que décrit l'accord commercial signé le 05 novembre 1990 entre le Bénin et le Nigeria ; d'où la normalisation du commerce entre les deux pays.

¹J.O IGUE et B.G. SOULE, (1992), *L'Etat-entrepôt au Bénin, commerce informel ou solution à la crise*, Khartala, 2^{ème} page de couverture.

Avec l'importance que revêtent les échanges commerciaux pour les économies béninoise et nigériane, des dispositions sécuritaires ont été prises pour les régulariser. Malgré ces dispositions surtout légales consacrant le caractère formel des échanges, l'informel persiste. C'est donc face à cette situation, qu'il est important de s'interroger sur les difficultés auxquelles les échanges commerciaux formels entre le Bénin et le Nigeria sont confrontés. Cette question centrale se décline en quelques petites autres questions.

- Quel est le cadre juridique qui lie les relations commerciales formelles entre le Bénin et le Nigeria ?
- Quels sont les avantages que les échanges commerciaux formels entre le Bénin et le Nigeria génèrent pour l'économie béninoise ?
- Quelles sont les difficultés qui entravent la bonne marche des échanges commerciaux formels entre le Bénin et le Nigeria ?

Pour apporter une lumière sur ces différentes interrogations, nous avons porté notre choix sur le thème : « Les relations commerciales formelles entre le Bénin et le Nigeria de 1990 à 2013 ».

L'intérêt de ce sujet est d'analyser les opportunités qu'offre cette relation commerciale formelle pour l'économie béninoise. Autrement dit, il est question d'identifier et de quantifier ce que cette relation commerciale formelle a procuré à l'économie béninoise de 1990 à 2013. Dans cette optique, une étude rétrospective des dites relations s'impose sur la période indiquée.

Le choix de cette périodisation se justifie par les raisons suivantes :

L'année 1990 est marquée, au Bénin, par la Conférence des Forces Vives de la Nation tenue du 19 au 28 février. A l'issue de cette historique rencontre, l'Etat béninois a fait l'option de la démocratie et de la libéralisation économique. Le 5 novembre de cette année, les relations commerciales entre le Bénin et le Nigeria ont été restructurées et normalisées. Ainsi, on est passé d'un commerce fortement régenté à un commerce complètement libéralisé.

L'étude s'étend jusqu'en 2013 parce qu'au cours de cette année, les échanges commerciaux du Bénin ont fortement progressé. Selon les données obtenues au Centre du Commerce International du Bénin (CCIB), les échanges commerciaux du Bénin s'établissent à 2166,285 milliards de FCFA soit une hausse de 48,7 % en 2013. Les exportations tirées par le coton ont atteint 313,7831 milliards de FCFA contre 183,06 milliards de FCFA pour les importations dominées par le riz réexporté vers le Nigeria. Cette année 2013 est donc importante, puisqu'elle a connu une évolution générale des échanges et une augmentation exceptionnelle des importations.

Dans la conduite de nos recherches, plusieurs centres de recherche ont été visités. Les plus importants sont le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, l'Institut nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique, le Ministère des Affaires étrangères, le Centre béninois de Recherche scientifique et technique, la Direction Générale de la Douane, la Recette de Sèmè-kraké, la Bibliothèque centrale de l'Université d'Abomey-Calavi et la bibliothèque de la Faculté des Sciences économiques et de Gestion. Dans ces centres de recherche, nous avons consulté des mémoires de licence et de maîtrise, des rapports de réunions, des articles et des communiqués qui ont permis de fonder notre production sur l'objectivité et la fiabilité.

L'outil privilégié d'analyse et de traitement des informations collectées a été l'approche quantitative. Tous nos efforts ont été consentis dans la recherche des chiffres susceptibles de nous éclairer sur le sujet car, notre conviction est que comme le dit si bien le professeur Sébastien Dossa SOTINDJO : « la quantification en histoire apporte plus de rigueur et vigueur au discours historique qui finit par s'apparenter à la rhétorique sur le passé en étant que qualitatif ». D'ailleurs, cette approche s'adapte aisément au progrès de l'informatique. Avec l'ordinateur et les logiciels Word et Excel, les chiffres ont

été saisis et traités de diverses manières. Les tableaux conçus sont traduits en graphique et interprétés. Mais, la quantification n'est pas une fin en soi. Elle est un instrument de recherche au service de l'histoire totale. C'est pourquoi derrière les données chiffrées, nous avons toujours tenté de saisir l'homme, le social.²

Plusieurs peines ont été endurées au cours de ce travail de recherche. Nous avons constaté une réticence générale des agents des Ministères parcourus à nous fournir les informations disponibles. L'autre problème est la non disponibilité de certaines personnes ressources auxquelles nous avons eu recours. Mais, ces peines ne nous ont pas empêché de poursuivre nos recherches.

Ainsi, notre travail s'articule autour de trois chapitres essentiels. Nous présentons dans le premier chapitre, l'état des lieux des relations commerciales entre le Bénin et le Nigeria en 1990. Ensuite, dans le deuxième chapitre, nous faisons part des échanges commerciaux formels entre le Bénin et le Nigeria de 1990 à 2013. Enfin, nous abordons au troisième chapitre, le bilan des relations commerciales formelles entre le Bénin et le Nigeria au cours de la même période.

²A. L. AGOLI-AGBO, (2000), *Une Banque au Service du Développement du Bénin la Banque Béninoise de Développement (1954-1989)*, mémoire de Maîtrise d'histoire économique, Abomey-Calavi, p. 6.

CHAPITRE I : Le Bénin et le Nigeria : deux partenaires commerciaux de vieille date

I- Des liens commerciaux séculaires entre deux peuples de même culture

Plusieurs raisons expliquent le renforcement des liens commerciaux entre le Bénin et le Nigeria. Ces raisons sont d'ordre social, historique et même économique³. En effet, le Bénin et le Nigeria partagent longitudinalement 809 Km de frontières. Mieux, les deux populations partagent également les mêmes cultures ; ce qui constitue un aspect social déterminant. Mais, les relations commerciales qu'entretient le Bénin avec le Nigeria sont d'origine ancienne et résistent à toutes les formes d'évolutions entraînées par le contexte international. Ces relations s'appuient sur la performance des institutions socio-politiques traditionnelles qui ont favorisé l'émergence d'une brillante civilisation à Ilé-Ifè, à Bénin-City, à Kétou et plus tard à Abomey. La renommée des royaumes issus de cette brillante et ancienne civilisation a incité la ferveur des tous premiers explorateurs qui ont eu à visiter le Golfe du Bénin. Ainsi, d'importants échanges culturels et économiques en ont résulté ; échanges intensifiés d'une part par la traite des esclaves et d'autre part, par le reflux de ces esclaves vers leur pays d'origine. En outre, l'essor des relations commerciales du Bénin avec le Nigeria remonte à la guerre du Biafra en 1967 avec la création du naira, monnaie qui a modifié la structure des échanges avec le Bénin. Elle a contribué à la spécialisation de l'économie béninoise dans les activités de transit et de réexportation par le report de la demande nigériane sur le marché béninois⁴.

Alors, ces fondements tiennent du poids du Nigeria et de son attractivité, de la position géographique du Bénin, des facteurs socioculturels et économiques, des acteurs des relations entre le Bénin et le Nigeria, de l'existence d'importants

³H. AMOUZOUVI et al, (2003), *Implications des réformes économiques et situation sociopolitique au Nigeria sur l'économie béninoise*, rapport final, Cotonou, p.39.

⁴ Idem, ibidem, p.64.

réseaux marchands ayant favorisé l'émergence d'espaces marchands transfrontaliers et de la dynamique socio-historique des échanges entre le Bénin et le Nigeria.

Au regard de ces liens qui unissaient ces deux pays, quel état des lieux peut – on faire de leurs relations commerciales en 1990 ?

II- L'état des lieux des relations commerciales en 1990

Depuis leur accession à l'indépendance en 1960, le Bénin et le Nigeria peinent à entretenir des échanges commerciaux formels. Ces échanges commerciaux entre les deux pays peuvent être appréciés sous deux volets à savoir : le commerce enregistré ou formel et le commerce non enregistré ou informel. Le commerce informel ou non enregistré, constitue l'aspect le plus important des échanges entre les deux pays de 1960 à 1990. Il s'effectue en dehors de tout cadre juridique et échappe à toute forme de saisie officielle. Cependant, nous distinguons plusieurs périodes dans le développement des échanges informels depuis l'indépendance. Chaque période est caractérisée par l'apparition de nouveaux produits et de nouveaux acteurs commerciaux sur le marché parallèle⁵.

En effet, la crise sociale avait débuté au Nigeria entre 1960 et 1966. Au cours de cette période, le Dahomey, lui aussi était secoué par une crise économique et financière. Cette crise est aggravée par le reflux des travailleurs béninois des pays étrangers (Côte-d'Ivoire 1958, Niger en 1963). Pendant cette période difficile, le commerce informel est resté identique à ce qu'il était avant l'indépendance. Néanmoins, beaucoup de travailleurs Béninois mal servis par l'Etat ou expulsés de l'étranger se mêlèrent à ces échanges en exportant vers le Nigeria. Les importations étaient limitées compte tenu de la morosité du marché béninois due au taux élevé de la livre nigériane sur le marché noir.

⁵J. O. IGUE et B.G. SOULE, (1992), *L'état-entrepôt au Bénin : Commerce informel ou solution à la crise ?*, Karthala, p.135.

Cette situation redevient plus favorable aux commerçants béninois grâce au premier coup d'Etat organisé au Nigeria en 1966.

La période allant de 1967 à 1973 a été marquée par la guerre du Biafra. Pendant cette période, de nouveaux articles s'étaient ajoutés aux anciennes denrées qui demeurent permanentes. Ces nouveaux produits dominant de loin, tant en volume qu'en valeurs, les échanges. A propos de ces nouveaux produits, il y a inversion des flux car, avant la guerre, c'est plutôt au Nigeria que le Dahomey se procure des pneumatiques, des tissus et des friperies. A l'importation, il y a également inversion des circuits avec l'arrivée sur le marché béninois des produits agricoles. Par contre, les transactions clandestines sont si importantes durant cette époque qu'elles deviennent désormais un élément incontournable de la comptabilité nationale. S'agissant d'importation ou d'exportation, retenons que le Bénin avait joué un simple rôle de relais pour le Nigeria sur le marché international. Ce rôle de relais est d'autant plus important qu'il a même dépassé le cadre nigérian pour concerner les autres pays limitrophes qui voudraient passer par le Dahomey pour secourir le Nigeria. Depuis la crise du Biafra, les activités du commerce import-export sont orientées vers les échanges informels que celui du ravitaillement strict du marché dahoméen. Cette évolution modifie considérablement les activités de ce commerce, notamment en ce qui concerne les produits importés et la stratégie commerciale. Le rôle de relais avait modifié complètement la politique commerciale, désormais axée sur la réexportation qui confirme l'orientation fiscale des recettes publiques.

Durant la période de 1974 à 1982, il y a eu le boom pétrolier au Nigeria. Les échanges informels sont caractérisés par leur développement exceptionnel, plus intense que pendant la guerre du Biafra. Deux faits justifiaient cette euphorie des transactions frontalières ; le contexte régional et la modification des orientations politiques du Dahomey. Au plan régional, le Dahomey se trouvait dans un contexte marqué par une forte diffusion des rentes des matières premières. Dans le même temps, cette diffusion est particulièrement importante au Nigeria.

Malheureusement, l'absence des statistiques assez fiables durant cette période ne nous permet pas d'avoir une idée exacte de l'importance des transactions. Les enquêtes n'ont fourni que des renseignements fragmentaires sur l'intensité des échanges commerciaux.

Pendant la période de la récession économique nigériane, celle allant de 1983 à 1990, le gouvernement du Président Shagari, pour prévenir la ruine de l'économie, était obligé de revenir aux pratiques de contrôle de change. Ces pratiques avaient provoqué aussitôt la baisse du cours du naira sur le marché parallèle de change. Ensuite, elles se sont aussitôt répercutées sur tous les marchés frontaliers béninois par la disparition progressive des consommateurs nigériens entraînant la mévente des produits de luxe si abondants à Cotonou et dans les principaux marchés frontaliers. Ces produits diminuent progressivement de la liste des importations pour faire face à ceux d'utilité populaire comme les céréales importées, largement consommées par les populations urbaines. Mais, le plus important changement dans les échanges concerne plutôt l'arrivée massive des produits nigériens sur le marché béninois pour être échangés contre le franc CFA. Cette importation massive des produits nigériens joua contre la balance commerciale béninoise toujours positive, qui baissa jusqu'à devenir négative ces dernières années.

Au vu de la dynamique du commerce informel, nous insisterons sur le rang commercial qu'occupe le Nigeria au sein des partenaires commerciaux du Bénin.

III- Le Nigeria, un partenaire plus informel que formel

Le rang commercial du Nigeria parmi les partenaires commerciaux du Bénin est très important. Cette importance est due au fait que, le flux des échanges commerciaux entre le Bénin et le Nigeria est plus élevé que par rapport à celui des autres partenaires. D'après nos recherches, le classement des partenaires commerciaux se fait selon différents principes qui consacrent le caractère formel des échanges. En effet, ces dispositions qui régissent le classement d'un partenaire

commercial sont : les échanges commerciaux effectués sur la base des réglementations, la hausse de la statistique des échanges officiels, l'offre nationale de la production locale du pays. Les échanges commerciaux doivent avant tout s'appuyer sur les prescriptions légales en la matière. C'est en cela que résulte le caractère réglementaire de ces échanges. Ainsi, le flux des échanges commerciaux à travers le trafic officiel permet d'avoir une idée du volume d'échanges effectué. Autrement dit, les marchandises doivent nécessairement être dédouanées. C'est ce qui permet aussi de savoir si les statistiques des échanges officiels sont à la hausse ou à la baisse. Pour se conformer à ces deux principes sus-expliqués, les partenaires commerciaux doivent avoir une production nationale et locale très élevée. En d'autres termes, pour qu'un partenaire soit classé à un meilleur rang, il faudrait que son offre nationale de la production locale soit élevée. Ainsi donc, pour que le Nigeria puisse être le premier partenaire commercial, il lui faudrait se soumettre à ces principes qui régissent le caractère formel des échanges.

Bien vrai que les importations en provenance du Nigeria sont toujours importantes, on ne saurait véritablement dire que le Nigeria occupe le meilleur rang de façon officielle. Puisque certains facteurs comme, la situation géographique du Bénin par rapport à ce dernier, la perméabilité des frontières de part et d'autre, l'existence des marchés traditionnels de survivance, l'existence de deux monnaies, l'une forte et stable (le franc CFA) et l'autre nationale faible et trop fluctuante (le naira)⁶ engendrent la fraude et la contrebande, des phénomènes qui ne sont pas sans conséquences sur la balance commerciale de chacun des deux Etats et par ricochet sur leurs économies nationales. Les trois premiers facteurs permettent aux commerçants nigériens de vite contourner les réglementations commerciales béninoises qui ne vont pas à leur avantage pour écouler leurs marchandises sur le marché béninois. Or cette manière de faire ne

⁶MCAT, (1997), « Aspect économique financiers et sociaux des relations commerciales entre le Bénin et le Nigeria », Communication, Cotonou, p.2.

permet pas de positionner officiellement le Nigeria au meilleur rang d'après les statistiques.

Ensuite, les flux des produits agricoles entre le Bénin et le Nigeria sont véritablement difficiles à appréhender. Cette difficulté tient principalement au caractère clandestin des échanges et à l'atomicité du marché tant du point de vue de la demande que de l'offre⁷. D'après cette analyse, on constate que la prise en compte du trafic officiel ne traduit pas les réalités des importations en provenance du Nigeria. On observe que la pérennité de l'informel a pris un grand pas sur le formel. Cependant, en intégrant les transactions informelles induites par les activités de spéculation et de réexportation, on constate que le Nigeria pourrait occuper une place prépondérante parmi les partenaires commerciaux du Bénin.

Il est vrai que, depuis trente ans après l'indépendance du Bénin, on assiste à une reprise de l'activité économique avec notamment un taux de croissance de 4,7% en 1991⁸. Mais, les importations annuelles officiellement enregistrées en provenance du Nigeria vers le Bénin par rapport aux autres partenaires commerciaux sont souvent faibles. Bien que notre étude commence de l'année 1990, nous allons partir, compte tenu des informations dont nous disposons, de l'année 1992 pour conduire la réflexion.

En effet, considérant la valeur globale des importations béninoises de 1992 à 1997, la France apparaît comme le premier partenaire du Bénin avec une part de 25,5%. Ce pays assure donc environ le quart de la valeur totale des importations sur toute la période. Ensuite vient la Thaïlande avec (8,1%), les Pays Bas et les USA avec respectivement 5,5% et 5,2%⁹. Le tableau I ci-dessous rend bien compte de l'évolution des pourcentages.

⁷LARES, (1995), *le commerce frontalier entre le Bénin et Nigeria*, CFD (Paris), Cotonou, p.8.

⁸INSAE, (1991), *Comptes économiques 1988-1991 résultats et analyses*, p.17.

⁹INSAE, (1999), *Les grands traits du commerce extérieur du Bénin de 1992-1997*, DSEE/SEE, Cotonou, p.9.

Tableau I : Les principaux partenaires du Bénin de 1992 à 1997

Années Pays	1992-1997
France	25,5%
Thaïlande	8,1%
Pays-bas	5,5%
USA	5,2%

Source : ISAE (1999) ‘‘les grands traits du commerce extérieur du Bénin de 1992 à 1997’’, DSEE/SEE, Cotonou, p.9.

Pour ce qui concerne les échanges du Bénin avec les pays de la sous-région, ils sont très faibles. Ainsi les importations provenant des pays de l’UEMOA s’élèvent à 5,9% de l’ensemble. Les principaux partenaires de la sous-région sont : la Côte d’Ivoire avec 51,1 milliards de FCFA et le Sénégal avec 34,4 milliards de FCFA. Ces deux pays représentent 95,5% du total des importations intra-communautaires du Bénin¹⁰. Donc, le constat fait est que le Nigeria ne figure même pas parmi les partenaires de cette période. Cela ne veut pas dire qu’il n’y a pas eu des importations en provenance de ce pays. Mais, certainement que ces importations n’ont pas respecté la réglementation.

Au niveau de la CEDEAO, en 1999, les principaux fournisseurs du Bénin étaient la Côte d’Ivoire (38,7%), le Ghana (23,2%), le Sénégal (17,8%) et le Togo (11,1%). Quant aux importations officiellement enregistrées en provenance du Nigeria, elles ne représentent que 4,3%¹¹ et sont dominées par les produits pétroliers suivis des sacs en plastiques, des motocyclettes, des tissus et des engrais. Au cours de la même année, les importations des pays non-membres de

¹⁰Idem, ibidem, p.10.

¹¹INSAE, (2002), *Impact de l’union douanière de l’UEMOA sur les échanges extérieurs du Bénin*, DSEE/SEE, Cotonou, p.8.

la CEDEAO s'élevaient à environ 369 milliards. Ce qui correspond à 86,1% des importations totales. Parmi ces partenaires, la France fournit avec à peu près 31% des importations totales et fait figure de partenaire privilégié du Bénin. Elle est suivie de la Chine (7,2), des Etats Unis (7%) et d'autres pays européens que sont les Pays Bas (7%), le Royaume Uni (5,4%), l'Italie (5%) et l'Allemagne (4,7%)¹².

En définitive, les statistiques officielles placent toujours la France comme le premier partenaire commercial du Bénin. Mais, il faudrait reconnaître qu'il y a cependant eu, une intense activité économique qui se déroule entre le Bénin et le Nigeria en dehors des circuits officiels et qui, du coup, échappe aux statistiques officielles. Si tout ce flux était canalisé, le Nigeria pourrait être même classé au deuxième rang des partenaires du Bénin¹³. Cependant, la dynamique des échanges commerciaux entre les deux pays et les énormes ressources financières qu'elle génère au Bénin ont énormément contribué à donner aux recettes publiques, une orientation fiscale. Les études réalisées par le LARES en 1992 puis par le CAPE et le LARES en 1999 montrent que le Nigeria occupe en réalité la position prépondérante si l'on considère le commerce informel¹⁴. De ce fait, il constitue un partenaire commercial stratégique et vital très important avec lequel le Bénin doit promouvoir des relations commerciales plus formelles, plus ouvertes, plus transparentes aux fins de réduire, à défaut de l'éliminer définitivement, le commerce informel qui nuit à l'économie des deux pays. Si pour le Bénin, le Nigeria est un partenaire économique vital c'est compte tenu de sa puissance économique et de la très forte influence qu'exerce son économie sur celle béninoise. Le Bénin est pour le Nigeria, un partenaire économique utile, mais marginal, quand on compare ses échanges officiels avec ceux qu'il effectue avec d'autres pays ou groupes de pays¹⁵. Donc la place du Nigeria au sein des partenaires commerciaux du Bénin dépend alors de l'officialisation de toutes les

¹²Idem, ibidem, p.10.

¹³A. S. TAHO, (2013), *Coopération économique sous-régionale : cas du Bénin et du Nigeria de 1960 à 2010*, UAC, p.50.

¹⁴AMOUZOUVI, H et al, (2003), *Implications des réformes économiques et situation sociopolitique au Nigeria sur l'économie béninoise*, rapport final, Cotonou, p.13.

¹⁵ A. S. TAHO, (2013), *Coopération économique sous-régionale : cas du Bénin et du Nigeria de 1960 à 2010*, mémoire de DEA, UAC, p.40.

exportations provenant de ce dernier à travers le trafic officiel et suivant la réglementation.

Après avoir rappelé les dispositions qui régissent le classement officiel d'un partenaire commercial, l'accent sera mis sur l'évolution des échanges commerciaux formels.

CHAPITRE II : Les échanges commerciaux formels entre le Bénin et le Nigeria : un échange peu fructueux

I- Accords de coopération commerciale entre le Bénin et le Nigeria

La relation commerciale entre le Bénin et le Nigeria a été pendant longtemps exercée sous la forme du commerce informel. Néanmoins, pour surmonter cette situation déjà très poussée, en rendant formelle la dynamique de leurs échanges commerciaux via sa réorganisation, plusieurs accords ont été signés entre les deux pays, tant au plan bilatéral que communautaire. Ces accords commerciaux peuvent constituer un important levier de croissance, favorisant l'accroissement des échanges commerciaux entre eux d'une part et avec le reste du monde d'autre part¹⁶. Ainsi, les échanges commerciaux formels entre les deux pays s'effectuent désormais dans un cadre juridique défini aussi bien par l'accord commercial bilatéral que par le traité révisé de la CEDEAO.

Pour l'accord régional, les échanges commerciaux entre le Bénin et le Nigeria sont règlementés et organisés par le traité révisé de la CEDEAO du 24 juillet 1993. Cette coopération commerciale est principalement régie par le chapitre VIII du traité, intitulé « Coopération dans le domaine du commerce, des douanes, des statistiques, de la monnaie et des paiements » notamment en ses articles 35 à 53¹⁷. Ces articles ont été légiférés pour faciliter le développement des échanges commerciaux entre les pays membres. Puisque notre sujet de recherche prend en compte le Bénin et le Nigeria, tous deux membres de cette communauté, intéressons-nous aux accords bilatéraux signés entre ces deux Etats.

Au plan bilatéral, plusieurs accords ont été signés entre le Bénin et le Nigeria pour la réglementation des relations commerciales. C'est ainsi que nous avons l'accord commercial signé le 05 novembre 1990 à Cotonou entre les

¹⁶ S.D. MBOUG et B. NDONG, (2010), "Accords commerciaux et flux de commerce dans la CEDEAO : Le partage d'une monnaie unique est-il déterminant?", p.2.

¹⁷ DGAE, (2004), *Recueil des textes régissant le commerce intra-communautaire de l'UEMOA et de la CEDEAO*, Cotonou, p.35.

deux pays et entré en vigueur avec l'échange des instruments de ratification de l'accord le 28 juillet 1992. En effet, dans le préambule de cet accord, les deux pays ont affirmé leur désir de développer et de promouvoir la coopération commerciale sur la base de l'égalité et des avantages réciproques, et ce conformément aux lois et règlements en vigueur dans chacun des deux pays. Ainsi, les échanges commerciaux seront soumis aux dispositions du présent accord regroupées en 21 articles et aux réglementations sur l'importation et l'exportation en vigueur dans chacun des deux pays. Le respect de ces clauses s'impose à ces derniers sans restriction comme gage de l'amélioration des rapports commerciaux.

Par ailleurs, d'autres dispositifs juridiques et institutionnels existent. Mais, ils sont occasionnels et variés dès lors que ce sont des accords qui surviennent lorsqu'une situation éclate au cours des échanges commerciaux formels s'effectuant sur la base des accords précédents. Ces crises sont souvent liées aux problèmes évoqués dans le chapitre III. Dans le but de résoudre ces problèmes (la non application des accords commerciaux bilatéraux, la disparité de politique économique, les tracasseries douanière et administratives etc...) et faciliter la continuité des échanges, il a eu des assises au cours desquelles de nouvelles bases ont été définies. Il s'agit des accords d'arrangements qui ne sont rien d'autres que le protocole A/P1/1/03 du 31 janvier 2003 relatif à la définition de la notion de produits originaires de la CEDEAO. Il stipule que les entreprises qui exercent leurs activités au Bénin dans le but d'exporter leurs produits vers les Etats membres de la CEDEAO peuvent être agréées au Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLE/CEDEAO) si elles remplissent les conditions dudit Protocole. Une fois agréées au SLE/CEDEAO, ces entreprises peuvent exporter au Nigeria sans payer des droits de douane à destination. Ensuite, on a le Mémoire d'entente de BADAGRY du 15 août 2003 relatif aux questions transfrontalières entre les deux pays. Dans le cadre du suivi de ce mémorandum, des arrangements complémentaires ont été conclus entre le Bénin

et le Nigeria. Cet accord bilatéral a pour but de faciliter l'accès au marché nigérian des produits fabriqués au Bénin notamment ceux agréés au Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLE/CEDEAO) à travers les objectifs suivants :

- ❖ faciliter la libre circulation sur le territoire de l'autre des produits fabriqués,
- ❖ contrôler les produits fabriqués au Bénin avant leur exportation vers le Nigeria pour s'assurer de leur régime,
- ❖ ne pas réexporter au Nigeria des marchandises importées et ayant pour destination finale le Bénin,
- ❖ mettre en place un comité conjoint sur le commerce et un sous-comité chargé de la vérification et du suivi.

Enfin, pour ce qui concerne le document Cadre portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Comité Conjoint Bénin-Nigeria sur le Commerce du 07 juin 2004¹⁸, on retient que le Comité Conjoint Bénin-Nigeria CCBN a pour mission d'inventorier et d'étudier subséquemment toute entrave à la libre circulation des produits fabriqués au Bénin ou au Nigeria et destinés à l'exportation vers l'un ou l'autre des deux pays, de stimuler les flux commerciaux entre les deux pays en encourageant la circulation des informations commerciales, les échanges périodiques sur les opportunités d'affaires et le partenariat entre les secteurs privés des deux pays, de faciliter et de promouvoir des relations fonctionnelles et opérationnelles entre les Chambres de Commerce et d'Industrie des deux pays. De plus, ces missions seront accomplies grâce aux différentes attributions des sous-comités techniques que compose le CCBN. Ces attributions consistent à organiser et gérer les réunions ordinaires et extraordinaires du comité conjoint sur le

¹⁸MICPME, conférence économique Nigeria/Bénin sur le thème : « Promouvoir les Affaires entre le Nigeria et le Bénin : Opportunités et Défis », Communication au palais des congrès, Cotonou, du 21 au 22 août 2014, p.1.

commerce (C.C.C), à faciliter la mise en œuvre des décisions du CCC et à diffuser les informations provenant du CCC vers les agences compétentes des deux pays en cas de besoins. En réalité, le CCBNC est un organe dont la création découle de la volonté politique affirmée des deux plus hautes autorités de ces deux pays.

Au regard de ces accords, comment les échanges commerciaux formels entre ces deux Etats ont-ils évolué ?

II- Evolution des échanges commerciaux formels entre le Bénin et le Nigeria

Les échanges commerciaux formels entre le Bénin et le Nigeria sont quand même importants malgré l'ampleur du commerce informel. Ces échanges intéressent une gamme très importante de produits fabriqués localement ou importés du reste du monde. Cependant, l'étude de l'évolution de ces échanges entre les deux pays se fera sous deux aspects. D'abord, nous allons étudier l'évolution des exportations nigérianes vers le Bénin de 1990 à 2013. Ensuite, nous analyserons l'évolution des exportations béninoises en direction du Nigeria au cours de la même période.

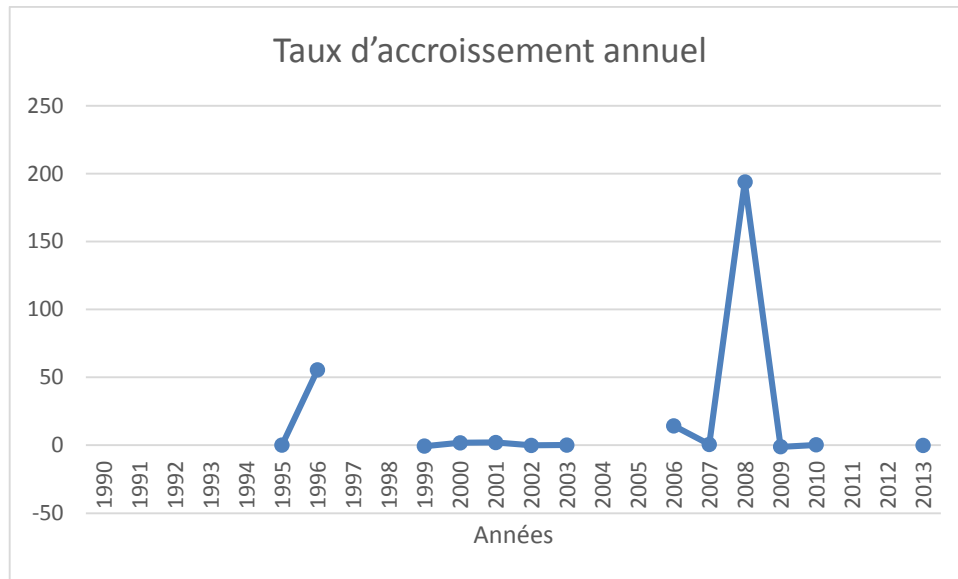
La valeur totale des exportations nigérianes vers le Bénin est estimée à 532,05633146988 milliards de FCFA pour la période (1990-2013). Le tableau ci-après récapitule en valeur et en pourcentage l'évolution des exportations officielles nigérianes vers le Bénin.

Tableau II : Les exportations nigérianes vers le Bénin de 1990 à 2013 (en milliards de FCFA et en Taux d'accroissement annuel).

ANNEES	EXPORTATIONS	Taux d'accroissement annuel
1990	-	-
1991	-	-
1992	-	-
1993	-	-
1994	0,210	-
1995	0,066	-0,68
1996	3,726	55,45
1997	-	-
1998	9,359	-
1999	2,585	-0,72
2000	7,253	1,80
2001	21,894	2,02
2002	19,200	-0,12
2003	21,928	0,14
2004	-	-
2005	1,412	-
2006	21,584	14,3
2007	33,737	0,6
2008	277,726	194
2009	22,905	-1,12
2010	29,086	0,27
2011	-	-
2012	29,934	-
2013	26,003	-0,13

Source : Tableau réalisé à partir des données du <http://www.insae-bj.org/echange-exterieur.html>

Graphique n° 1 : Evolution des exportations nigérianes vers le Bénin de 1990 à 2013.



Source : Graphique réalisé à partir des données du tableau 2 ci-avant.

A partir de 1990, comme nous l'avons mentionné plus haut, il est vrai que les activités économiques ont repris de façon générale au Bénin grâce à l'avènement du renouveau démocratique. Mais, force est de constater que dans les archives, nous manquons de données chiffrées sur certaines activités comme le commerce entre le Bénin et le Nigeria pendant des périodes données. Nos recherches ont révélé que, cette situation s'explique par le fait qu'au cours de ces périodes ou années, il y a eu belle et bien des échanges commerciaux entre les deux pays, mais ces échanges ne sont pas enregistrés d'où le défaut de statistiques officielles.

Par ailleurs, les statistiques officielles qui sont disponibles nous ont permis d'avoir quand même une idée sur l'évolution des échanges commerciaux formels à travers le taux de croissance annuel sur la période relative à notre thème. Ainsi, de façon globale les exportations nigérianes vers le Bénin à travers les données chiffrées de l'INSAE ont évolué en dents de scie sur la période 1990 – 2013 avec cinq effondrements constatés en 1995, 1999, 2002, 2007 et 2013. Une situation

certainement liée à plusieurs raisons : le naira qui a été dévalué pendant ces années au Nigeria. Elle pouvait aussi s'expliquer par l'insuffisance de produits complémentaires. En outre, on constate le défaut total de données chiffrées de ces exportations de 1990 à 1993 et les années 1997, 2004, 2005, 2011 et 2012. Cette situation s'explique par défaut d'enregistrement des marchandises à travers le trafic officiel. Mais, en 1996, les exportations ont connu une croissance remarquable. Ce qui sera dû aux mesures des programmes d'ajustement structurel appliquées. Depuis cette année, ce n'est qu'en 2006 que ces exportations ont encore connu une légère augmentation moins importante que l'année 1996. A partir de 2007 jusqu'en 2010, C'est seulement en 2008 que les exportations ont connu un bondissement exceptionnel de taux de croissance et fut l'année la plus importante de toute la période, imputable à l'enregistrement des exportations.

Dans l'ensemble, le graphique 2 montre que les exportations nigérianes vers le Bénin n'ont pas évoluée de façon progressive et satisfaisante. De 1990 à 2013, c'est seulement en 2008 qu'on a une progression importante de taux de croissance annuel. Donc sur toutes les autres années, ces exportations ont été vraiment faibles à part la période 2000 à 2003 et les années 2007 et 2010 qui ont au moins affiché un solde positif très faible. Les relations commerciales formelles entre le Bénin et le Nigeria à travers les échanges commerciaux formels sont vraiment insignifiantes face à l'informel. Mais, qu'en est-il des exportations béninoises vers le Nigeria ?

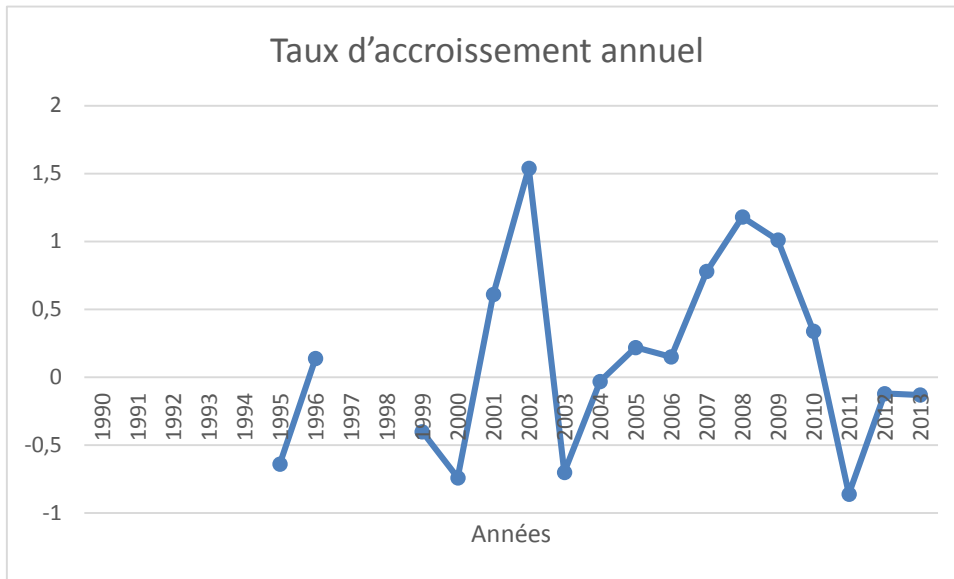
Pour ce qui concerne les exportations béninoises, elles sont estimées à une valeur totale de 385,162118022 milliards de FCFA pour la période de 1990 à 2013. A travers le tableau n°3 ci-dessous, nous comprendrons mieux leur évolution en direction du Nigeria.

Tableau III : Les exportations béninoises en direction du Nigeria de 1990 à 2013
(en milliards de FCFA et en taux d'accroissement annuel).

ANNEES	EXPORTATIONS	Taux d'accroissement annuel
1990	-	-
1991	-	-
1992	-	-
1993	-	-
1994	6,390	-
1995	2,289	-0,64
1996	2,595	0,14
1997	-	-
1998	12,585	-
1999	7,906	-0,40
2000	2,033	-0,74
2001	9,807	0,61
2002	24,937	1,54
2003	7,419	-0,70
2004	7,231	-0,03
2005	8,811	0,22
2006	10,159	0,15
2007	18,151	0,78
2008	39,490	1,18
2009	79,504	1,01
2010	106,442	0,34
2011	14,880	-0,86
2012	13,106	-0,12
2013	11,425	-0,13

Source : Tableau réalisé à partir des données du <http://www.insae-bj.org/echange-exterieur.html>.

Graphique n° 2 : Evolution des exportations béninoises en direction du Nigeria de 1990 à 2013.



Source : Graphique réalisé à partir des données du tableau n°2 ci-avant.

Le graphique 2 montre que les exportations béninoises vers le Nigeria, selon les statistiques officielles, ont également évolué en dents de scie sur la période de 1990 à 2013 avec un manque de données officielles constaté de 1990 à 1993 et en 1997. Plusieurs raisons sont proposées pour expliquer cette évolution. Parmi elles, nous avons la faiblesse de la production nationale, la production non complémentaire, une importance de volume d'échange qui échappe aux statistiques officielles du fait de l'importance du trafic informel ou de la contrebande et les disparités de politiques commerciales. Une autre raison qui pourrait expliquer cette évolution est liée à l'absence d'une monnaie unique entre les deux pays. En effet, de 1999 à 2013 les exportations ont connu une évolution serpentée. Puisque pendant cette période le taux de croissance dans sa progression a connu des soldes positifs et négatifs. Une situation liée à la mise en application des mesures restrictives prises par le Nigeria contre les marchandises similaires en provenance du Bénin. Autrement dit, l'interdiction d'accès de certains produits béninois sur le marché nigérian.

Au total, le graphique 2 montre que les exportations béninoises vers le Nigeria à travers le taux de croissance n'ont pas évolué de façon croissante à cause de l'ampleur du commerce informel. Mais, au regard de ces statistiques sur les échanges commerciaux formels, on se demande à qui profite alors le commerce formel ?

III-A qui profite le commerce formel entre le Bénin et le Nigeria ?

Si les deux pays pouvaient respecter à la lettre les accords commerciaux, ils profiteront au maximum des avantages de ce commerce formel. Mais, l'évolution des statistiques des échanges formels observée prouve que le commerce formel n'évolue pas bien entre les deux pays comme il se doit. Dans ces conditions, il serait difficile aux deux pays de véritablement jouir de la totalité des avantages de ces échanges commerciaux formels. Alors depuis 1990, les relations commerciales formelles entre le Bénin et le Nigeria sont toujours confrontées à certains problèmes de développement, bien élucidés par le chapitre suivant. En outre, selon nos investigations, il a été constaté que quand on parle du commerce formel entre le Bénin et le Nigeria, ce n'est que sur papier. Dans la réalité des échanges, c'est tout à fait le contraire qu'on observe. Même le Nigeria avec qui le Bénin signe des accords, développe toujours de nouvelles stratégies pour empêcher les produits béninois d'entrer sur son territoire. A vrai dire le profit que tire le Bénin de ces échanges formels avec le Nigeria n'est souvent qu'un minime sur son économie.

D'où la nécessité de se pencher sur le bilan des échanges commerciaux formels entre les deux pays.

CHAPITRE III : Bilan des relations commerciales formelles entre le Bénin et le Nigeria

Malgré que ce commerce formel ne profite pas suffisamment aux deux pays, il présente, néanmoins, quelques avantages pour l'économie béninoise.

I- Implications du commerce formel sur l'économie béninoise

La réorganisation des échanges commerciaux entre le Bénin et le Nigeria, après la conférence des forces vives de la nation, revêt une importance capitale pour le Bénin et pour son économie d'autant qu'elle a induit deux avantages : l'extension du marché national par sa transformation en un marché monétaire régional, et des effets de proximité¹⁹.

En effet, l'élargissement du marché est la première conséquence de l'intégration de l'économie béninoise à celle nigériane. Il prit d'abord corps avec le commerce du cacao avant d'embrasser l'importation massive des hydrocarbures et la réexportation en direction du Nigeria. La réexportation prend en compte un ensemble de produits (riz, véhicules d'occasion, sucre, produits carnés, etc) qui contribuent aussi bien à la croissance de l'économie nationale qu'à la mobilisation des ressources budgétaires. A titre illustratif, en 2001, la valeur FOB des importations de véhicules s'élevait à 134 milliards de FCFA sur un montant total des importations estimé à 508 milliards. Soit un pourcentage des 26%. Mieux, en terme de création d'emplois, C. Perret du LARES estime que cette activité mobilise 15000 personnes qui y travaillent à plein temps ; ce qui représente près du tiers de l'effectif des agents de la fonction publique. En 2002, sur 300000 véhicules débarqués au port de Cotonou, 270000, soit 90% de la cargaison furent réexportés vers le Nigeria. En 2008, les besoins de consommation interne de riz étaient estimés à 100000 tonnes dont la moitié était satisfaite par la

¹⁹AMOUZOUVI, H et al, (2003), Implication des réformes économiques et situation sociopolitique au Nigeria sur l'économie béninoise, rapport final, Cotonou, p.65.

production nationale. Or la même année, le Bénin en importa 950000 tonnes ; Ce qui veut dire que les 850000 tonnes sont entièrement réexportées vers le Nigeria. Au regard de tout ceci, nous pouvons dire que ces échanges basés sur la réexportation constituent une source importante de recettes budgétaires et sont générateurs de plus-value pour l'économie béninoise. Les droits et taxes perçus sur ces marchandises importées et le commerce de transit vers les pays limitrophes contribuent à augmenter les recettes fiscales. Donc le développement du commerce formel avec le Nigeria profite aussi bien à la population béninoise qu'à l'Etat.

Par ailleurs, l'important flux monétaire induit par les échanges, génère le développement des transactions et transforme le Bénin en un grand marché financier de la sous-région. Ces transactions ont induit une croissance exceptionnelle de la masse monétaire du FCFA et du Naira sur tous les marchés transfrontaliers. De plus, le Bénin bénéficie de l'usage de deux monnaies qui ont cours légalement sur une bonne partie du territoire. Il s'agit du franc CFA qui est officiel et le naira également accepté sur tout le cordon frontalier oriental. La masse de naira qui circule sur le territoire béninois est presque aussi importante que celle du franc CFA²⁰. Cela augmente substantiellement le pouvoir d'achat des populations béninoises, et élève le niveau des investissements immobiliers dans le pays. Ainsi, ces externalités de proximité offrent au Bénin des opportunités de développement accrues à condition qu'elles soient maîtrisées, puis exploitées de façon judicieuse. Au-delà de l'extension du marché national et son intégration à la sous-région notamment le Nigeria, nous avons bien d'autres avantages qui contribuent à l'émergence et au renforcement du dynamisme de l'économie béninoise. Une autre implication concerne les effets de proximité géographique.

²⁰AMOUZOUVI, H et al, (2003), *Implications des réformes économiques et situation sociopolitique au Nigeria sur l'économie béninoise*, rapport final, Cotonou, p.67.

Le Bénin et le Nigeria sont deux territoires qui bénéficient de leur croissance mutuelle et entrent en compétition selon l'attractivité qui s'exerce sur eux. Ces externalités positives engendrées par la proximité spatiale sont bénéfiques à l'économie béninoise à condition que le Bénin soit apte et disposé à capter et à intégrer les effets de débordement provenant de son voisin. S'agissant toujours des externalités de proximité, l'espace joue un rôle déterminant du fait de la concentration géographique des activités et des acteurs. Ces sources de croissance, localisées dans l'espace sont génératrices de taille de marché. De même, la capacité du Bénin à tirer des avantages du Nigeria, est un continuum d'intégration des deux espaces aussi bien au niveau local que régional régi par une complémentarité productive des ressources, ou par l'accès à une source d'externalité spatiale. En plus, l'attractivité spatiale est au cœur des relations économiques entre le Bénin et le Nigeria. Les trafics frontaliers ont permis le ralentissement de l'exode rural dans certaines zones et ont amélioré le paysage urbain des petites agglomérations frontalières.

L'économie béninoise est dans la zone d'attractivité du Nigeria, pays leader de la CEDEAO. Le pouvoir d'attraction qu'exerce le Nigeria sur le Bénin est très appréciable. Une évaluation montre que l'impact de la zone d'intégration naturelle du Nigeria est équivalent de celui de la CEDEAO, soit une variation du revenu par capital annuel de 1,59% pour la zone, contre 1,58% pour l'ensemble de la CEDEAO. Ainsi, la proximité de l'économie nigériane avec celle du Bénin constitue une opportunité. Au-delà de la dimension bilatérale des relations commerciales qu'entretiennent ces deux pays, l'économie nigériane a réussi à faire développer une zone d'attractivité naturelle avec ses voisins.

Toutefois, plusieurs facteurs sont en vue et constituent des entraves à la bonne marche de ces échanges commerciaux formels.

II- Difficultés liées aux échanges commerciaux formels bénino-nigériens

En dépit de l'existence des réglementations entre les deux pays pour maintenir les conditions propices à la bonne relation commerciale formelle, il est à noter que, les échanges commerciaux formels entre le Bénin et le Nigeria rencontrent de nombreuses difficultés. Ces difficultés sont aussi bien de nature endogène qu'exogène.

Les obstacles endogènes à la bonne marche des relations commerciales formelles entre le Bénin et le Nigeria sont liés aux problèmes qui s'observent au sein des deux pays dans le cadre de ces échanges. Au nombre de ces problèmes, nous avons les tracasseries douanières et administratives, la non application des accords commerciaux bilatéraux, le coût des transactions et la disparité de politiques économiques.

En effet, SANA Abdoul Aziz dans son mémoire intitulé "*Les entraves au développement du commerce entre les Etats membres de la CEDEAO*"²¹, met un point particulier sur les tracasseries administratives et douanières. Pour ce dernier, on pouvait penser que sur le plan strictement économique, la situation serait meilleure mais, telle n'est pas le cas. Les opérateurs économiques se plaignent de la difficile constitution des papiers et de la lenteur caractérisant l'instruction des agents de douanes qui doivent les visiter pour les apurements et qu'ils perdent trop de temps pour obtenir les certificats d'origine. Ceci constitue pour les produits fragiles (périssables) un frein majeur dans le développement des échanges. Il n'est pas rare de voir des cargaisons entières avariées, faute de n'avoir pas pu passer les services de la douane. Les industriels affirment, par exemple, avoir attendu plus de six (6) mois la décision les autorisant à importer certaines marchandises communautaires. Ils soulignent qu'ils sont obligés de payer des pots de vin pour accélérer le processus. De même les difficultés

²¹A. A. SANA, (2008), *Les entraves au développement du commerce entre les Etats membres de la CEDEAO*, mémoire de fin d'étude pour l'obtention d'un diplôme d'Administrateur des services financiers, Burkina-Faso, pp. 41-45.

administratives concernent non seulement la complication de la procédure à l'importation ou à l'exportation et les formalités à remplir, mais aussi la pratique administrative proprement dite à savoir le comportement des agents ; puis que nul n'ignore la complication des procédures qui est un facteur entravant la progression des échanges commerciaux. Parmi ces pratiques on peut citer la dissymétrie au niveau des charges fiscales. En effet, la mise en place d'une union douanière devrait avoir pour conséquence immédiate un allègement de la charge fiscale qui pèse sur les biens lors de leur échange. Mais, tel n'est pas le cas entre le Bénin et le Nigeria où on assiste plutôt à leur alourdissement pour les particuliers qui subissent la double imposition douanière inhérente au chevauchement et à l'effet cumulé des impositions relevant de la réglementation. L'exemple typique en la matière concerne les prélèvements opérés par les deux Etats en vue de compenser les pertes de recettes de porte subies du fait de la libéralisation des échanges et de la constitution des ressources propres. Les autorités nigérianes continuent de multiplier les formalités et entraves administratives commerciales pour empêcher les produits béninois d'accéder au marché nigérian ; ce qui continue de rendre insuffisants les mécanismes mis en place en juin 2004. La partie nigériane, au-delà des lourdeurs administratives, continue d'opposer l'obligation aux entreprises béninoises de faire certifier leurs produits par les structures nigérianes de normalisation et de qualité, telles que le National Agency for Food and Drug Administration and Control (NAFDAC) et le Standards Organisation of Nigeria (S.O.N). Aussi, doivent-ils avoir l'autorisation de change et la licence d'importation du Nigeria avant toute exportation sur son marché. A titre illustratif, AGBETOKPANHOUN Paul affirme, dans son article, '*Point de coopération entre la République du Bénin et la République fédérale du Nigeria*'²², que, malgré sa certification ISO 9001, l'eau minérale Possotomè ne peut pas aller sur le marché nigérian. De plus, le 13 avril 2010, des camions

²² P. AGBETOKPANHOUN, (2015), '*Point de coopération entre la République du Bénin et la République Fédérale du Nigeria*', DGCB/SDPV, Cotonou, pp. 8-9.

d'importateurs béninois de riz destiné au marché nigérian ont été bloqués à la frontière Sèmè-Kraké. La partie nigériane a subordonné l'entrée sur son territoire de ce riz au paiement, par ses importateurs, des droits et taxes d'un montant d'un million neuf cent mille (1.900.000) F CFA par camion de six (06) tonnes, soit une taxe de plus de trois cents (300) francs CFA par kilogramme de riz ; ce qui équivaut à une interdiction d'entrée pure et simple de ce riz sur le marché nigérian. Mais il ne faut pas perdre de vue que ces obstacles internes sont aussi liés à la non application des accords commerciaux existants entre ces deux partenaires.

En effet, la non application des accords commerciaux se constate beaucoup plus au niveau communautaire et est liée aux insuffisances relatives au fonctionnement de la CEDEAO. De ce fait, il n'est pas rare de constater la violation des dispositions conventionnelles et assimilées. Quant à ce qui concerne les contraintes évoquées par les opérateurs économiques, les Docteurs BIO GOURA Soulé et OBI Cyril nous en rapportent quelques opinions dans leur livre *Les perspectives commerciales entre le Nigeria et ses voisins*²³. Selon ces auteurs, l'absence de transparence dans les transactions depuis l'accomplissement des formalités d'implantation de l'entreprise jusqu'au déroulement des opérations déroutent plus d'un opérateur économique. Il est en effet difficile d'avoir une idée claire des normes édictées par les différentes réglementations en vigueur. Tellement le décalage entre les dispositions statutaires et la pratique quotidienne des acteurs est grand. Au port de Lagos, tout comme dans les différents postes frontaliers, les frais d'enlèvement d'un produit peuvent varier du simple au double selon « l'intensité » des relations qui existent entre l'opérateur économique et ses différents interlocuteurs (douaniers, transitaires et forces). Il en est de même sur les parcs Entrepôts des grands centres. Les textes, y compris le niveau de taxation des différentes opérations, s'appliquent « à la tête du client ». L'opérateur se trouve en face de structures parfois montées de toutes pièces par des

²³C. OBI et S. BIO GOURA, (2001), *Les perspectives commerciales entre le Nigeria et ses voisins*, OCDE, Cotonou, p.11.

« délinquants » pour collecter des taxes illégales. Toutes les mesures prises par les pouvoirs publics pour limiter le phénomène ont échoué.

L'autre problème est le coût de transactions qui présente deux composantes essentielles : les coûts financiers afférents aux différents modes de règlement des transactions et ceux relatifs au transfert du produit (frais de collecte, de conditionnement, de transport, y compris l'intéressement des forces de l'ordre et le dédouanement). Ainsi, deux circuits de règlement financier des transactions fonctionnent entre le Bénin et le Nigeria : le règlement par transfert entre les banques commerciales et le paiement comptant à travers le financement assuré par le marché parallèle. En ce qui concerne le règlement par le biais des banques commerciales, il est plus ardu pour les opérateurs privés, en raison du temps que dure le processus pour aboutir. Les règlements par les transferts bancaires empruntent des détours trop longs. Selon les responsables de Nestlé en Côte-d'Ivoire, la procédure dure parfois plusieurs mois, même entre sociétés affiliées à une même firme.

Le règlement au comptant se fait par le biais du marché parallèle. Ce marché oppose la souplesse et la facilité d'accès aux devises de financement. Ce financement est occulte, généralement, dans le cadre des transactions entre le Nigeria et ses voisins, ce qui ne permet pas d'évaluer son ampleur. De toutes les façons, les différences de coûts entre les deux modes de règlements incitent de nombreux opérateurs à recourir au marché parallèle pour financer leurs transactions. Il est plus intéressant pour un opérateur économique d'un pays de la zone franc de passer par le marché parallèle que par le circuit officiel. Pour ce dernier circuit, il passe par trois monnaies : le CFA, le Dollar et le Naira qui, du fait du jeu des commissions prélevées par les cambistes, contribue à déprécier ces fonds.

Nous ne saurions parler des entraves à la bonne marche des échanges commerciaux formels sans évoquer les disparités de politiques économiques.

John O. IGUE et Soulé BIOGOURA dans leur livre “*l’Etat-entrepôt au Bénin : commerce informel ou solution à la crise ?*”²⁴, mettent un accent sur les disparités de politiques économiques entre le Bénin et le Nigeria. Selon eux, les politiques économiques du Nigeria comparées à celles du Bénin sont loin d’être harmonisées. Elles sont marquées par de profondes disparités en raison des inégales possibilités de développement de ces Etats. De ce fait, malgré l’exploitation en commun d’une cimenterie installée à Onigbolo, une grande quantité de ciment utilisé au Bénin provient du Nigeria. Les charges très élevées de l’exploitation de l’usine d’Onigbolo, qui se trouve au Bénin, rendent le prix du ciment béninois nettement plus élevé que celui produit au Nigeria. Cette disparité fait du ciment un des produits nigériens qui alimentent le commerce informel béninois. A ce facteur s’ajoute un autre relatif à l’évolution des coûts de production au Nigeria. Cette augmentation très sensible des coûts de production a entraîné un ralentissement généralisé de l’activité économique. Elle a conduit à la paralysie des unités de production qui n’arrivent plus à exploiter leur capacité réelle de production.

Mais, qu’en est-il des handicaps exogènes ?

L’extraversion des économies du Bénin et du Nigeria est l’un des facteurs qui a le plus retenu notre attention. Abdoul Aziz SANA, à travers son mémoire²⁵ sus-cité nous éclaire sur cet aspect. D’après cet auteur, au fur et à mesure que l’occident s’industrialisait, son commerce international avec les pays-sous-développés prenait les contours qu’il présente encore aujourd’hui : un commerce animé et dominé par la recherche de la satisfaction des besoins des pays industrialisés. Autrement dit, le commerce international des pays comme le Bénin et le Nigeria comprend, dans leurs exportations, des produits recherchés

²⁴J. O. IGUE, et B. G. SOULE, (1992), *l’Etat-entrepôt au Bénin : commerce informel ou solution à la crise*, Karthala, pp.102-104.

²⁵A. A. SANA, (2008), *Les entraves au développement du commerce entre les Etats membres de la CEDEAO*, mémoire de fin d’étude pour l’obtention d’un diplôme d’Administrateur des services financiers, Burkina-Faso, p.65.

par les pays développés pour leurs différents secteurs d'activités. C'est dire que le commerce international du Bénin comme du Nigeria est déterminé, dans sa nature et dans son contenu par des intérêts extérieurs à ces pays. Ce type de commerce désarticule irrévocablement leur économie. Une économie désarticulée est une économie dont les différents secteurs ne sont pas articulés ou reliés les uns aux autres sur la base d'un projet cohérent de construction nationale.

Parallèlement à cette entorse, les économies du Bénin et du Nigeria sont extraverties ; c'est-à-dire que leurs principales activités sont mises en place et conduites sur la base d'incitations ou de décisions venues de l'étranger. En effet dès le début de l'industrialisation de l'Europe, celle-ci a échangé ses produits manufacturés à forte valeur ajoutée contre les produits bruts, à vil prix, des pays d'Afrique. Cet échange inégal a dévalorisé le travail et les ressources de ce continent. Si nous prenons en exemple le Nigeria qui est le 8^{ème} producteur mondial du pétrole brut, ce pétrole brut représente 80% de ses exportations en direction des Etats-Unis. Donc, il ne raffine que 10% de sa production pétrolière contre 90% réservée à l'exportation. Cet état de chose ne peut nullement favoriser le Nigeria en terme de valeur ajoutée.

Le Bénin et le Nigeria exportent des matières premières vers les pays développés à économie de marché (l'Europe, les Etats-Unis d'Amérique). Mais, le Nigeria n'exporte pas que cela. Il exporte aussi certaines catégories de produits manufacturés (cas du textile). Par conséquent, ces exportations induisent une transformation sur la structure du commerce international entre ces pays développés et les pays en voie de développement. Alors, il est question de savoir si cette transformation de la structure des échanges Nord-Sud fait désormais un facteur de développement des pays sous- développés.

Cette transformation ne favorise pas le développement de ces derniers. Car, plusieurs raisons expliquent cette situation. Le nombre de pays qui connaissent

une transformation significative de la structure de leur commerce international est dérisoire. Sur 125 pays, près d'une centaine ne connaissent pas cette transformation. Les changements dans la structure du commerce international de quelques pays en voie de développement sont le fait de décisions politiques émanant de l'extérieur.

Pour étayer cette situation, on peut citer l'exemple qui fait actuellement couler beaucoup d'encre à savoir la question des Accords de Partenariat Economique (APE) que les Européens veulent signer avec les pays membres de la CEDEAO. L'intégralité du projet des APE a été mûrie, écrite et proposée aux africains sans que ceux-ci ne soient associés. Les APE dans leur forme actuelle, remettent en cause les efforts de la communauté en matière de développement du commerce et de construction économique dans la mesure où les Européens demandent la réciprocité dans les échanges ; or les économies des pays de la CEDEAO sont encore embryonnaires.

Face à cette situation de commerce inégal au lendemain des indépendances, les pays en voie de développement ont essayé d'orienter leurs activités économiques. Dans un premier temps, ils n'ont pas recherché le contrôle direct de ces activités. Les pratiques économiques de la plupart d'entre eux consistent à mettre en place les conditions susceptibles de permettre le fonctionnement de l'appareil économique existant, en essayant, autant que faire se peut, de l'améliorer et de le développer.

Malgré ces difficultés, des voies et moyens sont proposés pour trouver de solution pouvant rasseoir les échanges commerciaux formels entre les deux pays.

III- Des solutions pour redynamiser les échanges commerciaux formels bénino-nigériens

Pour asseoir davantage les relations commerciales formelles et tirer meilleure partie des externalités des réformes opérées au Nigeria, le Bénin

doit actualiser sa politique commerciale de développement en lui donnant des orientations qui tiennent compte des mutations opérées au Nigeria. Dans cette perspective, le Bénin doit impérativement inscrire son développement endogène dans une optique bilatérale pour mieux bénéficier des opportunités que lui confère sa position géographique par rapport au Nigeria.

Cette politique doit s'accompagner de stratégies bien mûries pour réduire les risques qui ne manqueront pas de jalonner lesdites relations. Ainsi, l'ensemble des recommandations que nous proposons pour la bonne marche des échanges commerciaux formels va dans le sens du renforcement des relations entre les deux pays, tout en créant les conditions idoines de passage d'une économie de rente, exploitant les disparités politiques, à celle d'opportunité qui permet de valoriser les nombreuses potentialités du Bénin.

Dans une communication au palais des congrès les 21 et 22 août 2014, le ministre du commerce évoquait dans son thème '*Promouvoir les affaires entre le Nigeria et le Bénin : opportunité et défis*'²⁶, les réformes pour la bonne marche des relations commerciales formelles entre les deux pays. Il s'agit de la loi n° 93-007 du 29 mars 1993 portant amendement de la loi n° 90-005 du 15 mai 1990 qui dispose que :

- l'importation de marchandises de toutes origines ou en provenance, avec ou sans transfert de devises, est libre en République du Bénin. Les exportations de marchandises s'effectueront sur simple autorisation de la Direction Générale du Commerce Extérieur (DGCE),

- la dispense de l'établissement d'une licence pour toutes les importations de produits originaires des Etats de l'Union Européenne, des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et ceux de la zone franc,

²⁶Madame le Ministre, (2014), Conférence Economique Nigeria/Bénin sur le thème : « Promouvoir les Affaires entre le Nigeria et le Bénin : Opportunités et Défis », Communication au palais des congrès, Cotonou, p. 14.

- l'adoption des mêmes critères d'agrément, aussi bien pour les étrangers que pour les nationaux, pour l'acquisition du statut d'importateur,
- l'abrogation des dispositions relatives au transfert d'un apport de devises exigé pour les importateurs étrangers,
- le système non tarifaire (formalités administratives respectant les dispositions contractées dans le cadre de l'OMC),
- la signature en août 2003 du mémorandum d'entente entre la République Fédérale du Nigeria et la République du Bénin sur les questions transfrontalières,
- la création en juin 2004 du Comité Conjoint Bénin-Nigeria sur le commerce,
- le mécanisme d'intégration de la CEDEAO et les directives de l'UEMOA sur l'intégration régionale.

A ces réformes s'ajoutent les recommandations qui sont clairement exposées dans *le rapport final sur l'implication des réformes économiques et sociopolitiques au Nigeria sur l'économie béninoise*²⁷. Les plus importantes sont :

- l'institution d'au moins un conseil mixte des ministres bénino-nigériens chaque année pour passer en revue les problèmes de coopération entre les deux pays,
- la création d'un observatoire des relations économiques et politiques entre le Bénin et le Nigeria. Ce dernier sera logé à la direction générale des affaires économiques et aura pour mission de réaliser des études, de publier des bulletins de conjoncture sur les relations économiques et les opportunités d'affaires au Nigeria. Cet observatoire animera de façon périodique des débats thématiques en s'appuyant sur des comités formés par des personnes ressources. Ces comités réaliseront des analyses afin de produire des informations d'aide à la décision,

²⁷ AMOUZOUVI, H et alü, (2003), *Implications des réformes économiques et situation sociopolitique au Nigeria sur l'économie béninoise*, rapport final, Cotonou, pp.121-124.

- la dotation de l'Ambassade du Bénin au Nigeria d'un attaché commercial dynamique chargé de prospector pour le compte des opérateurs économiques béninois, les possibilités de placement de leurs produits. De ce fait, sa nomination devra être faite de commun accord avec les autorités du Ministère du commerce d'une part, mais aussi avec les responsables de la chambre de commerce et d'industrie,

- la promotion et le renforcement de la coopération décentralisée entre les communes béninoises et les "local government du Nigeria",

-le renforcement de la coopération entre la chambre de commerce et d'industrie et le patronat du Bénin, d'une part et la fédération des chambres de commerce et d'industrie, de la "National Association of Nigerians Traders" (NANTS) et de la "Manufacture's Association of Nigeria" (MAN) d'autre part. Cette coopération est la base de la relation d'affaires entre les opérateurs économiques. Ces relations pourraient s'appuyer sur l'organisation et la tenue des foires périodiques alternatives dans les deux pays.

Au plan économique, il s'agit de prendre un certain nombre de mesures politiques visant à densifier et à diversifier le tissu économique national vers une rationalisation de la vocation de pays de service.

Quant à ce qui concerne la densification et la diversification de l'économie nationale, les mesures recommandées portent sur :

-la diversification des produits d'exportation. Cette stratégie vise à passer d'un commerce fondé sur l'exploitation des opportunités à des échanges reposant sur des avantages comparatifs conformément aux règles édictées par les institutions d'intégration régionale, notamment la CEDEAO, dans le cadre de son schéma de libéralisation des échanges et son union douanière en gestation, ou des politiques régionales sectorielles (agricoles, industrielles). La promotion de nouvelles chaînes de valeur, qui suppose, outre la mise sur le marché de nouveaux produits, de travailler à l'amélioration de leur compétitivité sur le marché régional, nigérian en particulier.

- le développement d'industries de pointe pour capter les niches de marchés au Nigeria : il s'agit de mettre l'accent sur la production des emballages et autres éléments de conditionnement des produits pour lesquels, le Nigeria est largement tributaire du Ghana et de l'Afrique du Sud pour satisfaire sa demande intérieure.

S'agissant de la rationalisation de la vocation de pays de service, les recommandations visent à doter le Bénin d'infrastructures structurantes. Dans cette perspective, nous suggérons :

- la dynamisation des infrastructures aéroportuaires, l'extension et la modernisation des installations portuaires, aéroportuaires, routières, voire ferroviaires et leur raccordement aux pays frontaliers (Nigeria et Niger notamment). Il s'agit de moderniser les installations du Port Autonome de Cotonou et de construire un autre port à sèmè ;

- de réaliser l'interconnexion du réseau ferroviaire côtier Cotonou-Porto-Novo-Pobè avec le réseau ferroviaire côtier nigérian.

CONCLUSION

Au terme de notre étude, nous pouvons retenir que le Bénin et le Nigeria sont deux pays qui entretiennent de fortes relations commerciales. Plusieurs avantages concourent à renforcer ces liens commerciaux. Cependant, on a tendance à croire que le Nigeria apparaît comme étant le premier partenaire commercial du Bénin si on s'en tient à la densité des échanges qu'il opère avec ce dernier. Loin de là. Pour occuper un tel rang, certains critères sont exigés et sont strictement basés sur le commerce formel. Ainsi, avec l'informel qui peine à laisser le champ libre au formel, l'illégal qui se mêle au légal, nous sommes à mille lieux de clamer que le Nigeria est le premier partenaire commercial du Bénin. Toutefois, c'est pour trouver remède à une telle situation que plusieurs accords, qu'ils soient régionaux (CEDEAO), ou bilatéraux ont été signés. L'objectif principal de ces accords est de maintenir et de stabiliser les relations commerciales afin que le formel prenne le dessus sur l'informel. Mais, à défaut de rester la chasse gardée des opérateurs économiques, la mise en application de ces accords, se révèle être un poids pour ces derniers. Ainsi donc, parmi les facteurs endogènes et exogènes qui entravent la bonne marche des relations commerciales entre les deux pays, nous avons la loi du « plus puissant », où c'est celui qui a le plus de connaissance ou qui donne plus de pot de vin qui est favorisé. En dépit de tous ces obstacles qui entravent la bonne marche des relations commerciales entre les deux pays, il faut remarquer que le Bénin arrive, quand même, à y tirer quelques avantages. C'est pour cela que vu le poids du Nigeria sur l'économie béninoise, il est souhaitable que les accords signés soient réellement mis en application afin que ces relations commerciales se montrent plus formelles, plus transparentes pour réduire le commerce informel qui nuit à l'économie des deux pays.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES ET MEMOIRES

- ADJABI, D.A, (1980), *La coopération bénino-nigériane*, mémoire de maîtrise, science juridique, université d'Abomey-Calavi, FASJEP, 79 p.
- ADJOVI, R et al, (2015), *Les échanges extérieurs du Bénin en 2014, grands traits du commerce extérieur du Bénin*, INSAE, 25 p.
- AFOUDA, Y.O, (1995), *Les échanges de produits agricoles entre le Bénin et le Nigeria*, rapport de synthèse, Cotonou, LARES, 46 p.
- AGOLI-AGBO, A. L, (2000), *Une Banque au Service du Développement du Bénin la Banque Béninoise de Développement (1954-1989)*, mémoire de Maîtrise d'histoire économique, Abomey-Calavi, 161 p.
- AMOUZOUVI, H et al, (2003), *Implications des réformes économiques et situation sociopolitique au Nigeria sur l'économie béninoise*, rapport final, Cotonou, 159 p.
- BIO GOURA, S et OBI, C, (2001), *Les perspectives commerciales entre le Nigeria et ses voisins*, OCDE, 46 p.
- CAMARA, B. B, et DIOUM, B, (1998-1999), *Conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du centre*, Annuaire officiel, 1^{ère} Edition, 250 p.
- GBEGBO.C, et al, (1985), *La coopération économique entre la République populaire du Bénin et la République fédérale du Nigeria*, mémoire de fin de stage, CEFAP, UNB, 81 p.
- IGUE, J.O et SOULE, B.G, (1992), *l'Etat-entrepôt au Bénin commerce informel ou solution à la crise?*, paris, Karthala, 210 p.
- LATREILLE, T, (2003), « Les relations commerciales Etats-Unis/Afrique : qui bénéficie réellement de l'AGOA ? », Etats-Unis, Afrique contemporaine, 58 p.

- MBOUP, S. D et NDONG, B. (2010), ‘Accords commerciaux et flux de commerce dans la CEDEAO : Le partage d’une monnaie unique est-il déterminant ?’, 23 p.
- SANA, A. A, (2008), *Les entraves au développement du commerce entre les Etats membres de la CEDEAO*, mémoire de fin d’étude pour l’obtention d’un diplôme d’Administrateur des services financiers, Burkina-Faso, 80 p.
- SOSSOU-AGBO, A. L, (2011), *Dynamique territoriale à la frontière bénino-nigériane : rôle des marchés de Sud – Est*, Article, Cotonou, 23 p.
- TAHO, A. S, (2013), *Coopération économique sous – régionale : Cas du Bénin et du Nigeria de 1960 à 2010*, mémoire de DEA, UNB, 76 p.

SOURCES IMPRIMEES

- Bénin-Nigeria, (2003), *Mémorandum d’entente de Badagry entre la République du Bénin et la République Fédérale du Nigeria relatif aux questions transfrontaliers*, Nigeria, Badagry, 6 p.
- Bénin-Nigeria, (2004), *Document cadre portant création, attribution, organisation et fonctionnement du comité conjoint Bénin-Nigeria sur le commerce*, Cotonou, 8 p.
- DGCE, (2004), *Recueil des textes régissant le commerce intra-communautaire de l’UEMOA et de la CEDEAO*, Cotonou, 136 p.
- GALTIER, F. et TASSOU, Z, (1998), « La réexportation : vice ou vertu ? Le commerce du Bénin vers le Nigeria », LARES, Cotonou, 143 p.
- HOUGBEDJI, G, (1997), ‘L’interdiction d’importation d’eau minérale en République Fédérale du Nigeria’, Communication, Cotonou, MCIPME, 4 p.
- INSAE, (1999), *Les grands traits du commerce extérieur du Bénin de 1992-1997*, DSEE/SEE, Cotonou, 38 p.
- INSAE, (2002), *Impact de l’union douanière de l’UEMOA sur les échanges extérieurs du Bénin*, DSEE/SEE, Cotonou, 40 p.

- LARES- IRAM-INRA-ESR,(1994), *Les échanges de produits agricoles entre le Bénin et le Nigeria*, deuxième rapport d'étape, 25 p.
- LARES, (1995), *Le commerce frontalier entre le Bénin et Nigeria*, CFD, Paris, Cotonou, 32 p.
- LARES-IRAM-INRA-ESR, (1994), *Les échanges de produits agricoles entre le Benin et le Nigeria*, premier rapport d'étape, 37 p.
- Ministre des Affaires Etrangères du Bénin et Premier-vice-ministre des Affaires Etrangères du Nigeria, (2009), « IVème session de la Grande Commission mixte de coopération bénino-nigériane », Procès-Verbal, Abuja, 9 p.
- Ministre du commerce, (2014), Conférence Economique Nigeria/Bénin : sur le thème : «promouvoir les affaires entre le Nigeria et le Bénin : opportunités et défis», Communication au palais des congrès du 21 au 22 août, Cotonou, 18 p.

Webographie

<http://www.insae-bj.org/echange-exterieur.html>

<http://fr.Knowledge.de/00014076/caactérist90ciode-nographiquesau/Nigeria>

<http://www.cosmovisions.com/chronoNigeria.htm>

[view=article &&id=1741 : relationscommerciales-benin-nigeria-quels-defis-](http://www.view=article &&id=1741 : relationscommerciales-benin-nigeria-quels-defis-)

Liste des Tableaux et Graphiques

Tableau I : Les principaux partenaires du Bénin de 1992 à 1997	16
Tableau II : Les exportations nigérianes vers le Bénin de 1990 à 2013 (en milliards de FCFA et en Taux d'accroissement annuel).....	23
Tableau III : Les exportations béninoises en direction du Nigeria de 1990 à 2013 (en milliards de FCFA et en taux d'accroissement annuel).....	26
Graphique n° 1 : Evolution des exportations nigérianes vers le Bénin de 1990 à 2013.	24
Graphique n° 2 : Evolution des exportations béninoises en direction du Nigeria de 1990 à 2013.	27

Table des Matières

DEDICACE.....	1
REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	3
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	4
RESUME.....	5
ABSTRACT	5
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE I : Le Bénin et le Nigeria : deux partenaires commerciaux de vieille date	10
I- Des liens commerciaux séculaires entre deux peuples de même culture	10
II- L'état des lieux des relations commerciales en 1990.....	11
III- Le Nigeria, un partenaire plus informel que formel	13
CHAPITRE II : Les échanges commerciaux formels entre le Bénin et le Nigeria : un échange peu fructueux.....	19
I- Accords de coopération commerciale entre le Bénin et le Nigeria.....	19
II- Evolution des échanges commerciaux formels entre le Bénin et le Nigeria	22
III- A qui profite le commerce formel entre le Bénin et le Nigeria ?.....	28
CHAPITRE III : Bilan des relations commerciales formelles entre le Bénin et le Nigeria	29
I- Implications du commerce formel sur l'économie béninoise	29
II- Difficultés liées aux échanges commerciaux formels bénino-nigériens.....	32
III- Des solutions pour redynamiser les échanges commerciaux formels bénino-nigériens	38
CONCLUSION	43

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	44
Webographie.....	46
Liste des Tableaux et Graphiques	47
Table des Matières.....	48